

Projet de création d'une chambre de coordination et de développement pour la production serricole du Québec

Demande de création de la chambre de coordination et de développement pour la production serricole

Mémoire présenté à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par Les producteurs en serre du Québec

Table des matières

Intro	duction3
Partie	e 1- Justification du choix de la structure4
1.1	Avantages de la structure de la CCD4
1.2	Clarification des rôles et mandats des PSQ vs la CCD5
Partie	e 2- Projet de chambre de coordination et de développement pour la production serricole 6
No	om sous lequel la chambre exercera ses fonctions6
2.1	Gouvernance de la CCD8
2.2	Pronctionnement de la CCD9
2.3	Financement des travaux de la CCD
Partie	e 3- Poursuite des discussions avec les partenaires et les autres CCD12
Partie	e 4- Suivi des démarches d'information et de consultation14
Concl	lusion16
Anne	xes17
An	nexe 1- Lettre et résolution d'appui- Les Industries Harnois18
	nexe 2- Lettre et résolution d'appui- Association québécoise de la distribution des fruits et gumes (AQDFL)21
	nexe 3- Lettre et résolution d'appui- Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel RAM)24
	nexe 4- Lettre et résolution d'appui- Institut québécois du développement de l'horticulture nemental (IQDHO)27
An	nexe 5- Liste des membres de la Table filière fruits et légumes de serre du Québec30
	nexe 6- Liste des membres du Comité Recherche Innovation Transfert de la Table filière its et légumes de serre du Québec
	nexe 7- Liste des membres du Comité Commercialisation de la Table filière fruits et gumes de serre du Québec34
An	nexe 8- Liste des membres de la Table filière de l'horticulture ornementale36
An	nexe 9- Résolution de l'AGA 2023 des PSQ38
An	nexe 10- Résolution du CA des PSQ du 19 juin 202440

Introduction

Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) en collaboration avec Les Industries Harnois, le Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM), l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO) et l'Association québécoise de la distribution des fruits et légumes (AQDFL) demandent à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de former une chambre de coordination et de développement (CCD) pour le secteur de la production serricole en vertu de l'article 135 de *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (RLRQ, c. M-35.1) (la Loi).

Cette demande fait suite à la décision 12565 de la RMAAQ accréditant les PSQ en vertu de l'article 111 de la Loi pour représenter l'ensemble des producteurs serricoles du Québec, à l'exception des producteurs de plants forestiers et des producteurs de cannabis, en vue de former une chambre de coordination et de développement dédiée à la production serricole. Celle-ci aura pour principal objectif de financer collectivement et équitablement des activités de recherche et de développement ainsi que des activités de promotion.

Ce mémoire présente le projet de CCD retenu pour le secteur serricole. Il présente les objectifs de la chambre et les moyens prévus pour les réaliser. Il présente également son modèle de gouvernance et de fonctionnement ainsi que son mode de financement. Le projet de CCD que nous vous soumettons tient également compte des éléments que la RMAAQ a soulevés dans sa décision du 6 mars 2024 sur la demande d'accréditation des PSQ. Ainsi le présent mémoire permet de donner suite aux attentes suivantes :

- De poursuivre les échanges avec les partenaires, notamment la CAPÉ et de s'assurer d'une complémentarité avec les autres CCD déjà en place, notamment avec celle dédiée à la production de fraises et framboises;
- De favoriser une large participation des parties prenantes aux activités de la CCD afin d'optimiser la chaîne de valeur;
- De définir des règles de gouvernance permettant une participation large aux choix des administrateurs qui les représentent;
- De favoriser une large participation à l'AGA de la CCD;
- De prévoir un mécanisme de reddition de comptes des activités et des sommes investies dans le cadre de la CCD;
- D'assurer une étanchéité entre les activités syndicales des PSQ et les activités liées à la gestion de la CCD;
- Et finalement de réfléchir à un mode de collecte des contributions dans un souci d'efficacité administrative.

Partie 1- Justification du choix de la structure

1.1 Avantages de la structure de la CCD

La Loi offre deux outils structurants pour les producteurs et les personnes intéressées à la production ou la mise en marché d'un produit agricole, soit la mise en place d'un plan conjoint ou la mise en place d'une chambre de coordination et de développement (CCD).

Alors que le plan conjoint vise essentiellement les producteurs, la CCD favorise la concertation des intervenants qui souhaitent s'impliquer collectivement dans le développement de leur secteur autour d'objectifs communs.

En effet, sa structure tend à rassembler divers acteurs d'une filière et la collaboration entre tous les membres favorise notamment:

- Le partage d'informations et de connaissances entre les différents maillons de la filière;
- Le développement d'un climat d'ouverture et de transparence au sein de la filière;
- La mise en commun de ressources pour la réalisation de buts communs notamment en recherche et développement;
- La recherche de mécanismes pour stimuler l'innovation et diversifier les débouchés afin de faire face aux changements dans leur secteur, et ces mécanismes peuvent évoluer dans le temps;
- La concertation entre des intervenants qui s'impliquent, laquelle est particulièrement importante dans un contexte d'évolution rapide des marchés.

Cette approche s'inscrit dans l'esprit dans lequel travaille le secteur serricole par l'intermédiaire de deux tables filières, soit la Table filière fruits et légumes de serre du Québec et la Table filière de l'horticulture ornementale et dans lesquelles des entreprises et des partenaires du secteur sont activement impliqués.

Le secteur fait face à plusieurs défis importants que cela soit au niveau des marchés ou de la compétitivité des entreprises, et bien que les PSQ soient engagés dans un dialogue avec les partenaires et le gouvernement, il nous apparait essentiel que le secteur ait la capacité de soutenir des actions pour assurer le développement du secteur.

La mise en place d'une structure légale comme la CCD, permettra au secteur serricole de concrétiser ses objectifs de développement grâce à un financement collectif et obligatoire pour soutenir la réalisation de projets de recherche et d'innovation ainsi que des activités de promotion.

Depuis l'origine des discussions visant la création d'une CCD, deux objectifs sont demeurés constants soit :

- La volonté du secteur de se donner les moyens d'orienter le développement de leur production;
- La volonté d'établir un mécanisme équitable pour soutenir collectivement le développement de la production serricole québécoise.

Ainsi la structure de la CCD a été retenue puisqu'elle favorise une approche collaborative, offre une facilité d'adaptation en lien avec l'évolution des enjeux du secteur serricole et permet un financement collectif et équitable pour les entreprises du secteur.

1.2 Clarification des rôles et mandats des PSQ vs la CCD

Comme mentionné dans le précédent mémoire sur la demande d'accréditation, les PSQ ont pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de leurs membres. L'organisation a pour mission de contribuer à l'amélioration des revenus des entreprises serricoles par l'augmentation de la compétitivité et l'amélioration de l'environnement d'affaires de l'industrie.

Les PSQ poursuivront leur rôle de porte-parole du secteur sur les grands enjeux. À ce titre, l'association demeura responsable de documenter et de faire les représentations sur l'ensemble des autres dossiers qui interpellent le secteur serricole. À titre d'exemples, mentionnons la mise en place d'un programme d'assurance-récolte, les besoins de formation pour les chefs de culture, les besoins en services-conseils spécialisés en production serricole, le suivi de dossiers particuliers tel que la récupération des plastiques de serre, la modification du Règlement sur les produits contenant du mercure, etc.

Rôle et mandats des PSQ:

- Représentation des producteurs;
- Gestion financière de l'organisation et de la CCD;
- Réalisation d'activités syndicales;
- Gestion des ressources humaines;
- Suivi des dossiers autres que les projets de recherche et d'innovation et de promotion.

Pour sa part, la chambre de coordination et de développement aura pour mandat de définir les orientations et priorités, et de financer des activités de recherche et de développement et des activités de promotion du secteur. Elle devra s'assurer d'une répartition équitablement du financement afin que toutes les entreprises, petites,

moyennes et grandes, bénéficient des investissements collectifs. La concertation et la prise en compte des intérêts et des préoccupations de l'ensemble des intervenants seront au cœur des activités de la CCD.

La section suivante présente le fonctionnement et les instances décisionnelles de la CCD.

Partie 2- Projet de chambre de coordination et de développement pour la production serricole

Nom sous lequel la chambre exercera ses fonctions

La chambre exercera ses fonctions sous le nom de « chambre de coordination et de développement de la production serricole du Québec ».

Les objectifs de la CCD de la production serricole du Québec

La CCD de la production serricole aura pour objectif principal de financer collectivement des activités de recherche et de développement et des activités de promotion. Le projet vise à répartir équitablement le financement afin que toutes les entreprises, petites, moyennes et grandes, contribuent et profitent des retombées des investissements collectifs.

Produit visé

L'ensemble des productions sous serre qui sont commercialisées, que ce soient les légumes, les fruits, des plantes, des fleurs ou autres végétaux, à l'exception des plants forestiers et du cannabis. Le produit visé peut-être vendu directement aux consommateurs (à la ferme ou en livraison), aux grossistes, aux détaillants, aux transformateurs ou à tout autre intermédiaire, destiné au marché local, québécois, canadien ou à l'exportation.

Définition de serre

Une serre est définie comme étant un espace de culture abritée à atmosphère contrôlée. C'est-à-dire un lieu fermé, recouvert de plastique, de verre ou de tout autre matériau, qui est maintenu en place toute l'année, possédant un système de chauffage et/ou de climatisation. Généralement, le taux d'humidité relative est maîtrisé par un système de ventilation naturel ou mécanique. Le système d'irrigation et de fertilisation sont gérés par un automate ou par une minuterie. L'exploitation peut être en opération sur une base annuelle, mensuelle ou saisonnière.

Il est important de préciser que les tunnels, dont le recouvrement est retiré en hiver, ne sont pas considérés comme une serre (ex : fraises de champ produites sous tunnel)

Productrices / Producteurs visés

Tous les producteurs et productrices qui mettent en marché ou commercialisent le produit visé tel que défini précédemment.

Nom et adresse des demandeurs

Association accréditée

Les Producteurs en serre du Québec 555 boulevard Roland Therrien Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Autres membres

Les Industries Harnois (Représentant du secteur des fournisseurs de services ou d'équipements) 1044, Principale, Saint-Thomas, Québec JOK 3L0

Association québécoise de la distribution des fruits et des légumes (Représentant pour le secteur de la distribution- secteur fruits et légumes) 9252 boulevard Pie-IX Montréal, Québec H1Z 4H7

Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM) (Représentants pour le secteur du service-conseil- secteur fruits et légumes) 9745, rue de Belle-Rivière Mirabel, Québec J7N 2X8

Institue québécois du développement de l'horticulture ornemental (IQDHO) (Représentant pour le secteur du service-conseil- secteur ornemental) 3230 rue Sicotte
Saint-Hyacinthe, Québec
125 2M2

À confirmer

(Représentant pour le secteur de la distribution- secteur ornemental)

2.1 Gouvernance de la CCD

Composition du conseil d'administration de la chambre et mode de nomination et de remplacement des administrateurs

Le conseil d'administration de la chambre de coordination et de développement sera composé de onze (11) membres :

- 6 représentants du secteur de la production, dont 3 représentants pour le secteur fruits et légumes de serre et 3 représentants pour le secteur ornemental. Lesquels seront représentatifs des différents modèles d'affaires (tailles) des entreprises
- 1 représentant du secteur des fournisseurs de services ou d'équipements
- 2 représentants pour le secteur du service-conseil et/ou de la distribution pour le secteur des fruits et légumes de serre
- 2 représentants pour le secteur du service-conseil et/ou de la distribution pour le secteur ornemental
- *À titre d'observateur, 1 représentant du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation.

La nomination des représentants de producteurs se fera dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'association accréditée (c'est-à-dire PSQ), pour un mandat de 2 ans, renouvelable à raison de 3 producteurs par année (la moitié des représentants à chaque année). Les représentants des producteurs à la CCD n'ont pas à être administrateurs des PSQ, mais le président de la CCD aura un siège au CA des PSQ pour assurer la cohérence des orientations pour le développement du secteur.

Le choix des autres organisations membres de la CCD se fera en fonction des priorités du secteur et sera déterminé par le conseil d'administration de la CCD pour une période de 2 ans. Les représentants des autres organisations membres de la CCD seront nommés selon les règles internes de leur association respective. Pour la création de la CCD, les PSQ ont sollicité différentes organisations pour composer le premier conseil d'administration (lettres d'appui présentées aux annexes 1 à 4). Le suivi auprès d'une organisation est à compléter.

Lors de la première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée de création et par la suite, suivant l'assemblée annuelle de la chambre, le CA procédera à l'élection de la présidence de la CCD pour un mandat de 2 ans. La présidence de la chambre sera choisie parmi les représentants du secteur de la production, membres du CA de la CCD. Chaque membre du CA a droit à un vote.

Le rôle du conseil d'administration sera d'assurer une saine gestion des fonds de la CCD en lien avec les orientations et priorités de recherche et de promotion qui seront identifiées par le secteur fruits et légumes et le secteur ornemental. Mentionnons que des règles de régie interne et un code de déontologie pour les administrateurs seront adoptés à la suite de la création de la CCD.

Il est prévu que les administrateurs se rencontrent de 2 à 4 fois par année selon les besoins. La tenue d'une assemblée générale annuelle de la CCD est également prévue. Afin de favoriser une participation élargie des entreprises serricoles et des partenaires, nous tiendrons l'AGA de la CCD dans la même journée que celle des PSQ. L'AGA de la CCD sera l'occasion de présenter le rapport des activités de la chambre, les priorités de la prochaine année ainsi que ses états financiers.

2.2 Fonctionnement de la CCD

Le fonctionnement de la CCD sera représentatif de la réalité du secteur serricole qui regroupe des entreprises en production ornementale et des entreprises en production de fruit et légumes de serre. Nous souhaitons également tenir compte des lieux de concertation déjà existants et des acteurs impliqués afin d'obtenir des recommandations pour des projets de recherche et innovation ainsi que pour des projets de promotion qui seront par la suite analysés par le CA de la CCD.

Pour le secteur fruits et légumes de serre

La table filière fruits et légumes de serre est le lieu de concertation pour les entreprises et les partenaires du secteur. Sa mission est de rallier l'ensemble des acteurs de la filière : des fournisseurs d'équipements et de services, de la production, de la recherche, de la transformation, de la distribution et des partenaires gouvernementaux pour augmenter la performance de l'industrie sur les marchés intérieurs et extérieurs. Pour ce, elle développe une vision commune et des stratégies concertées, partage l'information et stimule la synergie entre les membres. La table filière est composée de 19 membres représentant l'ensemble des maillons (composition présentée à l'annexe 5).

En lien avec les priorités du secteur fruits et légumes de serre, deux sous-comités ont été mis en place en 2020 :

- Un Comité Recherche, Innovation et Transfert (RIT) qui est composé d'entreprises du secteur et de partenaires (composition présentée à l'annexe 6). Son mandat est d'échanger sur les enjeux prioritaires du secteur et de faire des recommandations à la Table filière fruits et légumes de serres et aux PSQ.
- Un Comité Commercialisation /promotion qui est composé des représentants de producteurs et des membres intéressés par la commercialisation du produit visé (composition présentée à l'annexe 7). Son mandat est d'étudier et proposer des moyens pour améliorer la mise en marché des produits et de soutenir des activités de promotion pour les fruits et légumes de serre.

Pour le secteur ornemental en serre

La Table filière de l'horticulture ornementale du Québec est le lieu de concertation des acteurs de secteur ornemental (composition présentée à l'annexe 8). Fondée en 2007, cette dernière est une structure incorporée, autonome dont la gestion est sous la responsabilité de Québec Vert. Présente dans de nombreux dossiers, dont la vigie des marchés, la Table filière est l'instigatrice de la campagne promotionnelle de l'industrie québécoise de l'horticulture *Mettez du jardin dans votre vie*.

En lien avec les priorités du secteur de la production ornementale en serre :

- Pour le volet promotion, nous souhaitons collaborer avec la Table filière de l'horticulture ornementale et l'éventuelle CCD du secteur ornemental pour l'identification de projets conjoints. Les entreprises en production ornementale en serre adhèrent aux priorités identifiées lors des échanges concernant la mise en place de la CCDHO et souhaitent une collaboration avec notre éventuelle CCD pour le secteur serricole.
- Pour le volet Recherche et Développement, puisque les enjeux de la production ornementale en serre sont similaires à ceux des entreprises de petites et moyennes tailles du secteur des fruits et légumes de serre, des projets communs pourront être identifiés entre les deux secteurs dans un premier temps. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité de projets communs avec des partenaires du secteur ornemental.

Lors des échanges que nous avons eus avec les entreprises du secteur serricole, un élément important est ressorti des discussions : avoir une approche simple et flexible dans le fonctionnement de la CCD. Il est important que la création et les investissements de la CCD servent à soutenir des projets et des actions qui permettront le développement et le rayonnement du secteur, et non pas à augmenter davantage la lourdeur administrative aux entreprises et à l'association (PSQ).

2.3 Financement des travaux de la CCD

Comme présenté dans notre précédent mémoire sur la demande d'accréditation des PSQ, le financement de la CCD proviendra d'une contribution obligatoire équivalant à 0,1% des ventes déclarées par chaque entreprise serricole dans le cadre des programmes Agri administrés par la Financière agricole du Québec (FADQ). Mentionnons que des premières discussions ont été amorcées avec la FADQ en vue d'élaborer une entente pour le partage de l'information. Pour les entreprises qui ne sont pas adhérentes à la FADQ, un montant de base établi à 100\$ est prévu comme contribution.

Avec des ventes annuelles totalisant un peu plus de 450 M\$ en production serricole, le budget annuel de la chambre serait d'environ 450 000\$ réparti au prorata entre la production de fruits et légumes et la production ornementale.

Cette somme sera investie selon les priorités des deux secteurs pour des projets de promotion et des projets de recherche et développement. Les activités de représentation et de gestion réalisées par les PSQ seront quant à elles financées à même cette contribution à raison de 20 % du budget global.

Contributions	Montant annuel \$
Secteur Fruits et légumes de serre	225 000 \$
Recherche et innovation	90 000 \$
Promotion des produits	90 000 \$
Administration et gestion	45 000 \$
Secteur ornemental	225 000 \$
Recherche et innovation	90 000 \$
Promotion des produits	90 000 \$
Administration et gestion	45 000 \$

Les retombées directes de la CCD sont estimées à 1 125 000 \$ par année soit 675 000\$ par année pour les projets de recherche et développement et à 450 000\$ pour les projets de promotion. Par retombées directes, nous entendons la somme des investissements du secteur à laquelle s'ajoutent les contributions des partenaires et les contributions provenant des programmes gouvernementaux. À titre d'exemple, mentionnons que les programmes de recherches exigent généralement une contribution représentant 30 % du projet et le programme offre 70%.

Concernant le mode de collecte des contributions pour la CCD, nous partageons la préoccupation de la RMAAQ concernant l'efficacité administrative du mécanisme qui sera mis en place. Des échanges ont eu lieu avec les représentants du Syndicat des producteurs maraichers du Québec (SPMQ) responsable de la CCD des légumes de champs, pour nous inspirer de leur façon de faire. Des échanges ont également eu lieu avec la FADQ sur cet aspect. À la lumière de ces échanges, il ne semble malheureusement pas possible, pour l'instant, de fonctionner autrement que sur la base d'une facturation pour l'ensemble des entreprises.

Au cours des prochains mois, les travaux se poursuivront sur l'élaboration d'un règlement de contribution et l'élaboration d'une entente avec la Financière agricole du Québec.

Partie 3- Poursuite des discussions avec les partenaires et les autres CCD

Comme mentionné précédemment, le projet de chambre de coordination et de développement vise l'ensemble des productions en serre qui sont commercialisées, que ce soient les légumes, les fruits, des plantes, des fleurs ou autres végétaux, à l'exception des plants forestiers et du cannabis. Le produit visé peut-être vendu directement aux consommateurs (à la ferme ou en livraison), aux grossistes, aux détaillants, aux transformateurs ou à tout autre intermédiaire, destiné au marché local, québécois, canadien ou à l'exportation.

Dans le cas de la production de fraises, qui est réalisée en champ et en serre et où il existe une chambre de coordination et de développement, des discussions se sont poursuivies avec l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec (APFFQ). Les échanges ont porté principalement sur deux éléments. Premièrement, la définition d'une serre. La définition telle que présentée à la page 6 du présent mémoire des PSQ convient à l'APFFQ. Nous demandons à la RMAAQ de retenir celle-ci dans le cadre de la création d'une CCD pour la production serricole afin d'éviter toute confusion possible pour les entreprises qui produisent des fraises en champs en utilisant des grands tunnels.

Le deuxième élément discuté concerne la cotisation des entreprises qui produisent de la fraise en serre. À la lumière des échanges avec l'APFFQ et selon notre compréhension, puisqu'aucune proposition ne nous a été partagée, l'APFFQ demande que la CCD de la production serricole retourne à la CCD fraises-framboises, un montant équivalent à leur cotisation.

Malgré notre demande, nous n'avons pu obtenir d'information de l'APFFQ concernant une estimation du montant de cotisation que la production de fraises en serre représentante. Toutefois, selon l'information provenant de la directrice générale de l'APFFQ, la cotisation pour la CCD fraises-framboise est d'environ 150\$/hectare. Après vérification le montant est de 153,51\$/hectare plus, un montant de base pour l'association qui varie selon la superficie (maximum 557\$ par entreprise)

Bien que nous ne disposions pas aux PSQ du nombre d'hectares de serre dédiés à la production de fraises, nous estimons que cela peut représenter un maximum de 20 hectares x 153,51 \$, donc un montant de 3 070\$. Considérant qu'il ne s'agit pas d'un montant pouvant affaiblir les activités de la CCD fraises-framboises et considérant que l'APFFQ dit représenter l'ensemble de la production de fraises, nous proposons que ce montant soit investi pour des projets conjoints de recherche ou de promotion pour la fraise de serre. Nous souhaitons travailler avec nos partenaires et les autres secteurs de

production sur la base de collaboration et de partenariat. Nous croyons qu'il s'agit là d'une belle occasion.

Nous avons eu copie de la lettre de l'UPA transmise à la Régie le 12 juin dernier. Il y est question de mésentente et de médiation. Du point de vue des PSQ, nous pouvons facilement être complémentaires tant en matière de promotion que de recherche. L'objectif que nous poursuivons est de répondre adéquatement aux attentes et aux défis des entreprises serricoles du Québec. Nous demeurons ouverts et disponibles pour des échanges.

Des discussions ont également eu lieu avec la responsable de la CCD pour la production maraichère en champ, et aucun enjeu n'a été identifié. En effet, seules les entreprises qui produisent des transplants qui sont commercialisés pour la production maraichère en champ seront visées par la CCD de la production serricole puisque la production se fait en serre. D'autre part, en réponse à des informations erronées entendues par l'APMQ concernant le volet promotion, les PSQ ont rassuré l'association et confirmé qu'il n'est aucunement dans notre intention de mettre en opposition les cultures en serre avec les cultures en champ dans les futures activités promotionnelles de la CCD. Comme mentionné dans notre précédent mémoire, le secteur serricole évolue dans un marché nord-américain ouvert. Les produits de serre sont en libre circulation du sud au nord et de l'est à l'ouest, du Mexique en passant par les États-Unis jusqu'au Canada. Les objectifs de notre promotion générique viseront à faire connaitre davantage nos produits auprès des consommateurs et à mettre en valeur les attraits de notre production locale disponible 12 mois par année. La période privilégiée pour nos activités de promotion sera de novembre à mai, période où les produits importés sont très présents sur les tablettes.

Du côté de la production ornementale, des discussions se poursuivent avec Québec Vert et les associations membres qui souhaitent également mettre en place une chambre de coordination et de développement, notamment avec l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP) afin de s'assurer de la complémentarité de nos actions. Une collaboration est convenue entre les différentes CCD du secteur de l'horticulture ornementale pour la réalisation de projets communs en matière de promotion.

Une rencontre a eu lieu le 4 juin 2024 avec le nouveau président de la CAPÉ, M. Maxime Dion. La rencontre a permis de présenter le projet de CCD et la décision de la RMAAQ sur la demande d'accréditation des PSQ pour représenter l'ensemble des entreprises serricoles du Québec dans le cadre de la mise en place d'une CCD. Les PSQ ont offert les disponibilités pour rencontrer les membres de la CAPÉ.

Partie 4- Suivi des démarches d'information et de consultation

Comme nous l'avions mentionné dans notre mémoire à la RMAAQ lors de notre demande d'accréditation, les PSQ ont utilisé au cours des dernières années, tous les outils de communication et toutes les tribunes à leur disposition pour informer et consulter l'ensemble des productrices et producteurs en serre du Québec sur le projet de Chambre de coordination et de développement.

Rappel des principales démarches :

- Un ensemble de documents d'information ont été rédigés et rendus disponibles à l'ensemble des entreprises du secteur via le site des PSQ (présentation PowerPoint, sondage, webinaire).
- Ces informations ont été regroupées dans une section identifiée à cet effet (information CCD) sur la page d'accueil du site des PSQ.
- Un webinaire a été tenu en janvier 2022 et est disponible également sur le site des PSQ.
- Un dépliant d'information a également été transmis à l'ensemble des entreprises par un envoi postal.
- À la fin de l'automne 2022, des rencontres régionales ont été organisées pour présenter le projet de CCD et consulter les entreprises du secteur.
- Le président des PSQ en a parlé dans la majorité de ces éditoriaux diffusés dans l'Infoserre et dans la Terre de Chez Nous.
- Le projet de CCD a également été discuté lors des AGA des PSQ au cours des cinq dernières années et à chaque occasion, a reçu un appui continu des membres.

Lors des nombreuses consultations organisées, les productrices et producteurs ont été invités à compléter un sondage pour indiquer leur appui à la mise en place d'une CCD. Pour rappel, ce sondage a été acheminé par courriel et par voie postale à 897 producteurs en serre. Au total 64 producteurs sur les 129 répondants ont répondu favorablement au projet de CCD (50%).

Bien qu'il soit de plus en plus difficile de mobiliser les entreprises du secteur, notamment compte tenu de la croissance du secteur, des défis de main-d'œuvre, des défis reliés aux marchés, du contexte économique, nous croyons qu'il est d'autant plus important de doter le secteur d'outils pour coordonner son développement, assurer le positionnement des produits et ainsi assurer la compétitivité des entreprises du secteur serricole québécois.

Depuis le mois de mai 2023, nous avons poursuivi les démarches en diffusant dans l'infoserre et sur le site des PSQ, le mémoire déposé à la RMAAQ sur la demande d'accréditation des PSQ. Nous avons également diffusé largement aux entreprises du

secteur et aux partenaires, les informations concernant la rencontre publique du 17 octobre 2023 tenue par la RMAAQ. Lors de l'AGA des PSQ, une nouvelle résolution d'appui à la mise en place d'une CCD a été adoptée à l'unanimité (voir annexe 9).

Au début de l'année 2024, les travaux visant à préciser le modèle de la CCD ont été relancés au sein des PSQ. Un plan de travail et une démarche d'information ont été adoptés. Cinq webinaires ont été tenus de la mi-mai à la mi-juin afin de présenter la décision de la RMAAQ, présenter le modèle de CCD pour le secteur serricole et recueillir les commentaires des entreprises du secteur. L'information a été diffusée dans les infoserres de la fin du mois d'avril et de mai ainsi que sur la page Facebook des Producteurs en serre du Québec. Toutefois, considérant la période de l'année, la participation à ces webinaires a été décevante.

D'autre part, afin de faciliter l'accès aux différents documents relatifs à la CCD, nous avons ajouté une section dans l'infoserre dédiée à ce dossier. Les liens des nouveaux documents déposés sur le site des PSQ permettent d'y accéder rapidement.

Conscients que le printemps n'est pas le meilleur moment pour une démarche d'information et de consultation, les PSQ ont utilisé différentes options pour s'assurer que l'information se rendre aux entreprises du secteur. En plus des infoserres, du site des PSQ et de la page Facebook, un mot du président sera également diffusé dans la Terre de Chez Nous du 3 juillet 2024.

Après la période estivale, les Producteurs en serre du Québec poursuivront leurs activités d'information sur les démarches visant la mise en place d'une CCD pour la production serricole.

Conclusion

Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) en collaboration avec Les Industries Harnois, le Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM), l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO) et l'Association québécoise de la distribution des fruits et légumes (AQDFL) demandent à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec d'accepter la formation d'une chambre de coordination et de développement (CCD) pour le secteur de la production serricole du Québec.

Rappelons que:

- La présente demande fait suite à la décision12565 de la RMAAQ accréditant les PSQ en vertu de l'article 111 de la Loi pour représenter l'ensemble des producteurs serricoles du Québec, à l'exception des producteurs de plants forestiers et des producteurs de cannabis;
- Le projet de CCD aura pour principal objectif de financer collectivement et équitablement des activités de recherche et de développement ainsi que des activités de promotion;
- Le secteur serricole fait face à plusieurs défis importants que cela soit au niveau des marchés ou de la compétitivité des entreprises et qu'il est essentiel que le secteur ait la capacité de soutenir des actions pour assurer son développement;
- La structure de la CCD a été retenue puisqu'elle favorise une approche collaborative, offre une facilité d'adaptation en lien avec l'évolution des enjeux du secteur serricole et permet un financement collectif et équitable pour les entreprises du secteur.

Annexes

Annexe 1- Lettre et résolution d'appui- Les Industries Harnois



Le mardi, 11 juin 2024

Monsieur André Mousseau, président Les Producteurs en serre du Québec 555, boulevard Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Objet : Appui de Les Industries Harnois inc. à la création d'une chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole

Monsieur,

La présente a pour but de réitérer l'appui de Les Industries Harnois inc. en faveur de la création d'une chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole.

La future chambre de coordination et de développement sera consacrée à la promotion et à la recherche et au développement du secteur serricole. À titre de futur membre de la chambre de coordination et de développement, nous sommes en favéur d'une telle initiative qui vise à répondre aux défis auxquels fait face le secteur serricole et qui, à terme, permettra aux acteurs concernés de participer activement à son développement. Nous sommes convaincus que notre travail au sein de cette dernière sera profitable pour l'ensemble de la filière et contribuera à en améliorer la synergie et la concertation.

C'est donc avec plaisir que nous vous faisons parvenir la présente correspondance afin de réitérer notre appui à la création de la chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole et vous confirmer notre participation à titre de membre.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Patrice Harnois, ing.

Président 🕜

C.C. Extrait de résolution du conseil d'administration

EXTRAIT DE RÉSOLUTION DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ "LES INDUSTRIES HARNOIS INC." ADOPTÉE LE 12 JUIN 2024

Appui à la Chambre de coordination et de développement (CCD) pour la production serricole

CONSIDÉRANT QUE:

Dans le cadre de la création de la Chambre de coordination et de développement (CCD) de la production serricole du Québec, les Producteurs en serres du Québec (PSQ) a sollicité la participation de notre Société pour être membre du Conseil d'administration (CA) de la CCD, à titre de représentant du secteur des fournisseurs de services ou d'équipements.

CONSIDÉRANT QUE:

Le rôle du CA de la CCD sera de définir les orientations et les priorités et sur la base de recommandations, de décider du financement des activités de recherche et de développement et des activités de promotion.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'accepter l'invitation des Producteurs en serre du Québec à siéger à titre de membre au conseil d'administration de la CCD de la production serricole du Québec.

CERTIFICAT

Je soussigné, Yanick Harnois, Directeur général, de la société LES INDUSTRIES HARNOIS INC., atteste par la présente que l'extrait qui précède est tiré d'une résolution adoptée par les administrateurs de la société le 12 juin 2024.

Yanick Harnois

Annexe 2- Lettre et résolution d'appui- Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (AQDFL)





Le 14 juin 2024

Monsieur André Mousseau, président Les Producteurs en serre du Québec 555, boulevard Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Objet : Appui de de l'AQDFL à la création d'un siège pour l'AQDFL sur le Conseil de d'administration de la chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole

Monsieur,

La présente a pour but non seulement de réitérer l'appui de l'AQDFL en faveur de la création d'une chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole, mais aussi de confirmer notre volonté qu'un représentant de notre organisation siège sur le conseil d'administration de cette chambre.

En effet, l'AQDFL réunit des entreprises de toute la chaîne de distribution des fruits et légumes au Québec : producteurs, emballeurs, transformateurs, grossistes, importateurs, exportateurs, distributeurs des services alimentaires, courtiers, transporteurs et chaînes. Et notre association s'est fixée pour mission de mobiliser les acteurs de l'industrie, de faciliter la commercialisation et promouvoir les bienfaits des fruits et légumes pour la santé de l'industrie et des Québécois.

L'ensemble de ses membres et sa mission lui confèrent donc un réel pouvoir de représentation, qui, nous en sommes persuadés, profitera à la filière serricole du Québec et contribuera à sa synergie et concertation.

Nous vous faisons parvenir, avec plaisir, jointe à cette lettre, la résolution du Conseil d'administration de l'AQDFL d'appuyer la création de la chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole et d'accepter l'invitation des Producteurs en serre du Québec à ce qu'un de nos représentants siège sur le conseil d'administration de cette chambre.

Veuillez recevoir, Monsieur Mousseau, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

P.J.: Résolution du Conseil d'administration de l'AQDFL du 14 juin 2024

Enrico Charest

Président du conseil d'administration de l'AQDFL 2024

Mario Lalancette

Directeur général de l'AQDFL





RÉSOLUTION DU CONSEIL D'AMINISTRATION

POUR L'APPUI À LA CRÉATION D'UN SIÈGE REPRÉSENTANT L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA DISTRIBUTION DES FRUITS ET LÉGUMES AU CONSEIL D'AMINISTRATION DE LA CHAMBRE DE COORDINATION ET DE DÉVELOPPEMENT **POUR LE SECTEUR SERRICOLE**

ATTENDU que la mise en place d'une Chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole favorise la recherche, l'innovation et promotion des produits de serre du Québec,

ATTENDU qu'un tel projet participe à l'essor de l'industrie des fruits et légumes au Québec,

ATTENDU que l'Association québécoise de la distribution des fruits et légumes (AQDFL) rassemble des entreprises de toute la chaîne de distribution des fruits et légumes au Québec : producteurs, emballeurs, transformateurs, grossistes, importateurs, exportateurs, distributeurs des services alimentaires, courtiers, transporteurs et chaînes et que donc cela lui confère un réel pouvoir de représentation,

ATTENDU que l'AQDFL s'est fixée pour mission de mobiliser les acteurs de l'industrie, faciliter la commercialisation et promouvoir les bienfaits des fruits et légumes pour la santé de l'industrie et des Québécois.

ATTENDU que les Producteurs en serre du Québec souhaitent que l'AQDFL siège à titre de membre au conseil d'administration de la chambre de coordination et de développement de la production serricole du Québec

Sur proposition de M. Tony Bono, appuyée par M. Luc Prévost,

le Conseil d'administration de l'AQDFL, consulté le 12 juin 2024 avec l'atteinte du quorum, appuie la création d'un siège représentant l'AQDFL sur le conseil d'administration de la Chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole.

Montréal, le 14 juin 2024

Enrico Charest

Président du conseil d'administration de

l'AQDFL 2024

Mario Lalancette

Directeur général de l'AQDFL

Le plus grand réseau d'affaire au coeur de l'industrie des fruits et légumes au Québec

Annexe 3- Lettre et résolution d'appui- Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM)



Le 11 juin 2024

Monsieur André Mousseau, président Les Producteurs en serre du Québec 555, boulevard Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Objet : Appui du Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel à la création d'une chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole

Monsieur,

La présente a pour but de réitérer l'appui du centre de recherche agroalimentaire de Mirabel en faveur de la création d'une chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole.

La future chambre de coordination et de développement sera consacrée à la promotion et à la recherche et au développement du secteur serricole. À titre de futur membre de la chambre de coordination et de développement, nous sommes en faveur d'une telle initiative qui vise à répondre aux défis auxquels fait face le secteur serricole et qui, à terme, permettra aux acteurs concernés de participer activement à son développement. Nous sommes convaincus que notre travail au sein de cette dernière sera profitable pour l'ensemble de la filière et contribuera à en améliorer la synergie et la concertation.

C'est donc avec plaisir que nous vous faisons parvenir la présente correspondance afin de réitérer notre appui à la création de la chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole et vous confirmer notre participation à titre de membre.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Signature

cc- Résolution du CA de (nom de votre organisation)

Caralui Pros



Extrait du conseil d'administration du Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel.

RÉSOLUTION CA-2024-06-18

ATTENDU QUE le CRAM a un mandat de recherche et développement du MAPAQ pour les fruits et légumes de serre;

ATTENDU QUE le CRAM est en lien avec les intervenants du secteur serricole au Québec;

ATTENDU QUE le CRAM s'implique dans divers comités pour supporter les secteurs d'activités des créneaux identifiés, comme les productions en serre;

Sur proposition de Jérémie d'Hauteville.

Appuyé par Lucie Caron.

Il est proposé que Caroline Provost, directrice générale du CRAM, soit autorisé à siéger comme membre du Conseil d'administration de la Chambre de coordination et de développement pour la production serricole au Québec qui est mené par les Producteurs en serre du Québec.

Proposition est adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT

Je soussigné, Caroline Provost, secrétaire de la corporation, certifie par la présente que la résolution susmentionnée a été adoptée à l'unanimité, conformément aux statuts et règlements du CRAM, par l'exécutif lors d'une assemblée tenue le 18 juin 2024.

Caroline Provost

Directrice et secrétaire

Caralui Pmos

Centre de Recherche Agroalimentaire de Mirabel

9850 Belle-Rivière

Mirabel (Qc)

450-434-8150, poste 26064

cprovost@cram-mirabel.com

Annexe 4- Lettre et résolution d'appui- Institut québécois du développement de l'horticulture ornemental (IQDHO)



Le 29 mai 2024

Monsieur André Mousseau, président Les Producteurs en serre du Québec 555, boulevard Roland-Therrien Longueuil (Québec) J4H 3Y9

Objet : Appui de l'Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO) à la création d'une chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole

Monsieur,

La présente a pour but de réitérer l'appui de l'IQDHO en faveur de la création d'une chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole.

La future chambre de coordination et de développement sera consacrée à la promotion et à la recherche et au développement du secteur serricole. À titre de futur membre de la chambre de coordination et de développement, nous sommes en faveur d'une telle initiative qui vise à répondre aux défis auxquels fait face le secteur serricole et qui, à terme, permettra aux acteurs concernés de participer activement à son développement. Nous sommes convaincus que notre travail au sein de cette dernière sera profitable pour l'ensemble de la filière et contribuera à en améliorer la synergie et la concertation.

C'est donc avec plaisir que nous vous faisons parvenir la présente correspondance afin de réitérer notre appui à la création de la chambre de coordination et de développement pour le secteur serricole et vous confirmer notre participation à titre de membre.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Signature

cc- Résolution du CA de l'IQDHO



Résolution confirmant la participation de l'IQDHO à titre de membre de la chambre de coordination et de développement de la production serricole du Québec

SUR PROPOSITION DE CHRISTOPHE DROUIN APPUYÉE PAR GUILLAUME GRÉGROIRE,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'invitation des Producteurs en serre du Québec à siéger à titre de membre au conseil d'administration de la chambre de coordination et de développement de la production serricole du Québec.

Signatures	Callesta
Président :	Couldent
	Mathieu Lemonnier
Secrétaire :	

Résolution adoptée par le CA de l'IQDHO Le 29 mai 2024 Annexe 5- Liste des membres de la Table filière fruits et légumes de serre du Québec



Filière fruits et légumes de serre du Québec

Liste des membres 2024

Secteur de la production

- M. Jacques Demers, Productions Horticoles Demers, président
- Mme Dominique Fortier, Excel Serres
- Mme Sophie Gendron, Les Frileuses
- Mme Peggie Clermont, Savoura
- M. Luc Verrier, Les serres Verrier
- M. Sylvain Terrault, GenV
- M. André Mousseau, Cactus Fleuri

Représentant de la Relève

- M. Charles Verdy, Gourma
- Mme Audrey Fontaine, Jardins La Brouette

Secteur en amont de la production : fournisseurs d'équipements et d'intrants

- M. Patrice Harnois, Les industries Harnois

Secteur en aval de la production : secteur de la distribution

- Mme Marie de Tarle Salmon, AQDFL

Secteur de la recherche et services-conseils

- Mme Caroline Provost, CRAM
- M. Jacques Thériault, Climax conseil
- M. Louis-Martin Dion, Gobeil-Dion
- Marc-André Laplante, IQDHO

Secteur gouvernemental et institutionnel

- Mme Julie Ouellet, MAPAQ
- M. Jonathan Miranda-Chang, FADQ
- M. François Désautels, Hydro-Québec
- M. Samuel Dagenais, AAC

Annexe 6- Liste des membres du Comité Recherche Innovation Transfert de la Table filière fruits et légumes de serre du Québec



Filière fruits et légumes de serre du Québec

Comité Recherche Innovation et Transfert (RIT) Liste des membres 2022-2023

Secteur de la production

- M. Jacques Demers, Productions Horticoles Demers
- Mme Dominique Fortier, Excel Serres
- M. Richard Dorval, Savoura
- M. Eric Dubé, Serres Toundra
- M. Sylvain Terrault, GenV
- M. Stephan Lemieux, Serres Royales
- M. Charles Verdy, Gourma
- M. André Mousseau, Cactus Fleuri

Secteur en amont de la production

- M. Patrice Harnois, Les industries Harnois, président

Secteur de la recherche et services-conseils

- Mme Caroline Provost, CRAM
- M. Jacques Thériault, Climax conseil
- Mme Martine Dorais, Université Laval

Secteur gouvernemental et institutionnel

- Mme Julie Ouellet, MAPAQ
- M. Samuel Dagenais, AAC

Annexe 7- Liste des membres du Comité Commercialisation de la Table filière fruits et légumes de serre du Québec



Filière fruits et légumes de serre du Québec

Comité Commercialisation Liste des membres 2024

Secteur de la production

- Mme Geneviève Fradet Carlos, Serres Toundra
- M. Steve Bertrand, LeCiel (Serres Bertrand)
- Mme Valérie Terrault, GEN V
- M. Pat Calabretta, Savoura
- Mme Dominique Fortier, Excel-Serre
- M. Charles Verdy, Gourma
- Mme Marianne Crépeau, Aux jardins de la bergère
- M. André Mousseau, Cactus Fleuri

Secteur de la distribution

- Mme Marie de Tarle Salmon, AQDFL
- M. Vincent Mercille, Métro
- M. Vincent Fillion, Loblaw
- M. Stéphane Bergeron, Sobeys
- Association des détaillants en alimentation du Québec, représentant à confirmer

Secteur gouvernemental et institutionnel

- Mme Julie Ouellet, MAPAQ
- Mme Mathilde Laroche-Bougie, Aliments du Québec

Annexe 8- Liste des membres de la Table filière	de l'horticulture ornementale



LISTE DES MEMBRES DE LA TABLE FILIÈRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE 2023-2024

Regroupement officiel	Secteur	Délégué
AAPQ	Architectes paysagistes	Virginie Hébert
ACJQ	Concepteurs de jardins	Sonia Gauthier
AIQ	Systèmes d'irrigation	Serge Bujold
APANQ	Producteurs d'arbres de Noël	Charles Vaillancourt
APFCQ	Fleurs coupées	Émilie Turcotte-Côté
APGQ	Producteurs de gazon	Alexandre Bastien
APPQ	Aménagement paysager	Kim Ostrowski
AQCHO-AJQ	Jardineries	Normand Tellier
AQCHO-AQFH	Fournisseurs	Andréanne Despins-Lafond
AQCHO-RDIF	Fleuristeries	Johanne Martel
AQPP	Producteurs en pépinière	Guy Boulet
AQPP	Producteurs en pépinière	Alain Baril
ASHOQ	Entretien d'espaces verts	Stéphane Bourque
CCCD	Chaînes et grandes surfaces	À combler
Québec Vert		Philippe Caissie
Québec Vert		Luce Daigneault
Québec Veert		Nathalie Deschênes
MAPAQ	Gouvernement	Julie Ouellet
MAPAQ	Gouvernement	Judith Lavoie
SPSQ	Producteurs en serre	André Mousseau
SPSQ	Producteurs en serre	Hervé Barjol
SPSQ	Producteurs en serre	Martin Bourgeois
Coopérative horticole Groupex	Groupements jardinerie	Sébastien Cordeau
Botanix	Groupements jardinerie	Hélène Dion
Botanix	Jardinerie Québec	Jérôme Giguère
Canadian Tire		Valérie Alonso
Marché Floral Interprovincial	Grossistes	Andriy Migunov
Agriculture Canada	Gouvernement	Samuel Dagenais
FSHEQ	Consommateurs	Réjean Paradis
Financière agricole du Québec	Institutions bancaires	Jonathan Miranda-Chang
HortiCompétences	Organismes de services en HO	Isabelle Prévost
IQDHO	Organismes de services en HO	Marc André Laplante
ITAQ	Institutions d'enseignement	Claude Vallée
Fleurons du Québec	Municipalités	Isabelle Bonin-Lachance
Les jardins du Québec	Jardins et parcs publics	À combler
Communicateurs	Médias	Albert Mondor

Annexe 9- Résolution de l'AGA 2023 des PSQ



Les Producteurs en serre du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Téléphone: 450 679-0540, poste 8366

RÉSOLUTION ADOPTÉE LORS DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC TENUE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2023

Chambre de coordination et développement (CCD)

Considérant que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la croissance du marché;

Considérant que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ correspond à la réalité et permettrait au secteur de participer activement à son développement;

Considérant que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ propose une contribution juste et raisonnable au financement des activités de promotion et de recherche;

Considérant l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;

Considérant que la mise en place d'une chambre de coordination et de développement est le meilleur moyen pour l'industrie de participer et de s'impliquer dans son développement;

Considérant qu'une première étape a été franchie avec le dépôt de la demande d'accréditation des PSQ à la RMAAQ et qu'une décision à cet effet est attendue;

Considérant qu'il est important de poursuivre les démarches pour informer et consulter les entreprises du secteur sur le projet de chambre de coordination et développement;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. HERVÉ BARGOL ET APPUYÉE PAR MME SOPHIE GENDRON, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De réitérer notre appui en tant qu'association de producteurs en serre à la mise en place d'une chambre de coordination et de développement

De poursuivre les démarches auprès des entreprises du secteur afin de présenter et de bonifier le projet de chambre de coordination et de développement

De poursuivre, dans le cas d'une décision positive de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur la demande d'accréditation, les démarches auprès de cette dernière en déposant une demande visant la création d'une chambre de coordination et de développement dans les meilleurs délais.

Annexe 10- Résolution du CA des PSQ du 19 juin 2024



Les Producteurs en serre du Québec

555, boul. Roland-Therrien, Longueuil (Québec) J4H 3Y9 Téléphone : 450 679-0540, poste 8366

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2024 DES PRODUCTEURS EN SERRE DU QUÉBEC

Résolution

Dépôt d'une demande à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour la création d'une chambre de coordination et de développement pour la production serricole du Québec

Considérant que la concertation est essentielle pour assurer la synergie et la coordination entre tous les acteurs afin de développer le secteur et de participer à la croissance du marché;

Considérant le projet mené par les PSQ visant la création d'une chambre de coordination et de développement dédié à la production serricole, comprenant les secteurs des fruits et légumes et de l'horticulture ornementale, à l'exception des plants forestiers et du cannabis;

Considérant que le projet de chambre de coordination et développement des PSQ vise à répondre aux défis du secteur serricole et à lui permettre de participer activement à son développement;

Considérant l'importance de la promotion et de la recherche pour assurer le développement du secteur serricole au Québec;

Considérant que les PSQ ont été accrédités pour représenter tous les producteurs en serres au sein d'une future chambre de coordination et de développement, à l'exception des producteurs de cannabis et des producteurs de plants forestiers;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR M. HERVÉ BARJOL ET APPUYÉE PAR LUC VERRIER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De réitérer notre appui au projet de chambre de coordination et de développement;

D'autoriser Les Producteurs en serre du Québec à déposer à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec une demande visant à former une chambre de coordination et de développement pour la production serricole du Québec,

Mme Marlène Thiboutot Directrice générale Producteurs en serre du Québec

Composition du conseil d'administration (CA) des Producteurs en serre du Québec 2023-2024

- M. André Mousseau, Cactus Fleuri, président
- M. Hervé Barjol, Les Serres Sainte-Anne, vice-président, secteur ornemental
- M. Sylvain Terrault, GenV, vice-président, secteur fruits et légumes
- M. Mathieu Lemonnier, Maison des fleurs vivaces, trésorier
- M. Nicolas Bédard, Ferme Bédard Blouin, administrateur
- M. Martin Bourgeois, Les Serres Willy Haeck, administrateur

Mme Peggie Clermont, Savoura, administratrice

- M. Sylvain Cléroux, Les Serres Sylvain Cléroux, administrateur
- M. Jacques Demers, Les Productions horticoles Demers, administrateur

Mme Audrey Fontaine, Jardins La Brouette, administratrice

Mme Caroline Fontaine, Vigne chez soi, administratrice

Mme Sophie Gendron, Les Frileuses, administratrice

Mme Camille Théberge- Ménard, Serres Yargeau, administratrice

- M. Charles Verdy, Gourma, administrateur
- M. Luc Verrier, Les Serres Verrier, administrateur

Mme Marlène Thiboutot, directrice générale